

Baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural"				Candidats					
				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
E.1- Épreuve scientifique		3							
Sous-épreuve E.11 Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF		
Sous-épreuve E.12 Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF		
E.2- Épreuve technologique et artistique		7							
Sous-épreuve E.21 : Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement	U.21	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
Sous-épreuve E.22 Analyse d'un projet d'agencement	U.22	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF		
Sous-épreuve E.23 Préparation de chantier	U.23	2	Ponctuel écrit	3 h (+1h)	Ponctuel écrit	3 h (+1h)	CCF		
E.3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10							
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	35 min	CCF		
Sous-épreuve E.32 Étude et présentation d'un projet	U.32	4	CCF		Ponctuel pratique	16 h	CCF		
Sous-épreuve E.33 Réalisation de maquettes et prototypes	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	8 h	CCF		
Sous-épreuve E.34 Économie-gestion	U.34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF		
Sous-épreuve E.35 Prévention - santé - environnement	U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF		
E.4- Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF		
E.5- Épreuve de Français et Histoire - Géographie et Education civique		5							
Sous-épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF		
Sous-épreuve E.52 : Histoire-Géographie et Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
E.6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF		
E.7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF		
Epreuve facultative (2)	UF.1								
Langue vivante			Ponctuel oral 20 min (1)		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral 20 min (1)		

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention

Organisation pédagogique sur les 3 années de formation

	SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE					JANVIER					FEVRIER					MARS					AVRIL					MAI					JUN					JUILLET				
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27											
2 AEA	S1					S2					S4					S3					S4					S5					S6					S7					S8					S9					PFMP 1				
	<-- DECOUVERTE -->					<--					<--					APPRENTISSAGE					DES					FONDAMENTAUX					FONDAMENTAUX					FONDAMENTAUX					FONDAMENTAUX														
1 AEA	S10					S11					S12					PFMP 2					S13					S14					PFMP 3					S15					S16					S17									
	<--					PROFESSIO					PROFESSIO					NALISATION					-->					-->					<--					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT									
1 AEA	S18					PFMP 4					S19					S20					S21					S22					S23																								
	APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT					APPRENDISSEMENT				
	<--					-->					-->					<--					SYNTHESE					SYNTHESE					SYNTHESE					SYNTHESE					SYNTHESE					SYNTHESE					SYNTHESE				

ÉPREUVE E.3

UNITÉS U.31 – U.32 – U.33 – U.34 – U.35

COEF. 10

**ÉPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE
LA PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

SOUS-ÉPREUVE E.31 RÉALISATION ET SUIVI DES OUVRAGES EN ENTREPRISE

COEF. 2

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise.
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans l'entreprise et son aptitude à organiser et animer une petite équipe de travail sur chantier en lien avec le bureau d'étude.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise,
- la deuxième partie présente les activités de suivi de chantier effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E.31 de l'épreuve E3.

2. ÉVALUATION

Pour la partie professionnelle, les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification du domaine professionnel). L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C2.1 – Effectuer un relevé d'état des lieux
- C3.1 – Gérer les délais
- C3.2 – Contrôler la conformité
- C3.3 – Gérer la sécurité et l'environnement du chantier
- C4.2 – Assurer les relations avec les différents acteurs du projet
- C4.3 – Animer une équipe

• Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques et ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

- **Évaluation ponctuelle** : Epreuve orale, d'une durée de 35 minutes.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé de deux parties :

- A. L'entreprise et son environnement.
- B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel.
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
 - B2. Compte rendu des activités d'un suivi de chantier choisi par le candidat pour sa pertinence.

Dossier Pédagogique **DP 3** : Définition des épreuves du BAC Pro AEA

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises, ne dépassera pas 30 pages, sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (ordinateur, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

A. L'entreprise et son environnement :

Cette partie traite les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.

B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel :

B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise :

Le candidat résume ici l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies pendant la période de formation en milieu professionnel du point de vue :

- des situations vécues (situations de chantier, ouvrages réalisés, matériaux utilisés...),
- des moyens techniques mis en œuvre (machines et matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),
- des méthodes utilisées (de méthodes de tracé, de mise en œuvre...).

B2. Compte rendu d'un suivi de chantier vécu par le candidat :

Dans cette partie, le candidat présente l'organisation et le déroulement d'un suivi de chantier auquel il a participé au sein d'une équipe, en dernière année de formation, et au cours duquel il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités. Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera les aspects :

- organisationnel (organisation des zones d'intervention, gestion de l'espace, gestion des déchets...),
- états des lieux (relevés, réception des supports...),
- gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...),
- gestion de la sécurité (analyse des risques, application du P.P.S.P.S., consignes de sécurité...),
- gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...),
- relationnel (gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier...).

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de **15 minutes**. Il sera suivi de **20 minutes** d'interrogation par le jury.

Exposé du compte-rendu : 15 minutes

- Exposé de la partie A : durée **5 minutes**. Le candidat présente l'entreprise et son environnement.
- Exposé de la partie B : durée **10 minutes**. Le candidat expose oralement le compte-rendu de son activité d'organisation et d'animation de suivi de chantier en entreprise au cours de sa formation.

Entretien avec la commission d'interrogation : durée 20 minutes

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise,
- l'organisation du travail, les solutions techniques et son activité d'organisation et d'animation d'un suivi de chantier choisi par le candidat pour sa pertinence.

– Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion **d'une situation d'évaluation** organisée dans l'établissement **en fin de formation**. Elle consiste en la présentation d'un suivi de chantier effectué en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel :

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'arts appliqués, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

Dossier Pédagogique **DP 3** : Définition des épreuves du BAC Pro AEA

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

SOUS-ÉPREUVE E.32

ÉTUDE ET PRÉSENTATION D'UN PROJET

COEF. 4

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur un projet d'agencement et son environnement de mise en œuvre.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat concernant l'étude et la définition d'un projet d'agencement ainsi que sa présentation orale et visuelle.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification. (annexe 1 b)

A partir du dossier "projet" et de ses connaissances personnelles concernant :

- les arts appliqués à l'agencement
- les outils de la communication technique et artistique,
- le confort du bâtiment
- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants,
- les systèmes et règles de représentation,
- les moyens et techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier,

Le candidat procède à la définition technique et esthétique du projet d'agencement, présente le déroulement des opérations et justifie les solutions choisies des points de vue technique, esthétique et fonctionnel. Pour cela, il est amené à :

- établir les plans d'ensembles et d'implantation, les dessins de définition et de détails, etc.
- établir les nomenclatures et quantitatifs, préparer les commandes, etc.
- rédiger des notices propres au projet (descriptif, mode opératoire, cahier des charges, etc.)
- proposer un rendu visuel de parties du projet (esquisses, maquette numérique, photos, animations,)
- présenter le projet et argumenter ses choix.

2. ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés:

- C2.2 : Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques
- C2.3 : Etablir des quantitatifs et rédiger les bons de commande
- C2.5 : Rédiger une notice descriptive
- C4.1 : Présenter un projet

• Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Dossier Pédagogique **DP 3** : Définition des épreuves du BAC Pro AEA

– **Évaluation ponctuelle** : Épreuve écrite et orale, d'une durée de 16 heures.

L'épreuve se déroule obligatoirement en bureau d'étude ou salle de construction. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3,
- une table à dessin de format minimum A1,
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés,
- les moyens multimédias et télématiques prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

* Un dossier "projet" comprenant :

- la description du contexte économique, culturel et artistique du projet,
- les plans d'architecte du projet et des ouvrages à réaliser,
- le descriptif du ou des lots concernés, CCTP, etc....
- les pièces écrites et réglementaires du projet,
- les solutions techniques proposées ou à développer,

* Un dossier "ressource" spécifique de l'épreuve et comprenant :

- les catalogues et fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants,
- la documentation relative aux équipements intégrés au projet,
- la réglementation et les normes applicables au projet,
- les accès éventuels aux sites "Internet" d'organismes publics, professionnels et fournisseurs.

Après une prise de connaissance du dossier, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier "sujet" et produit les réponses et documents techniques demandés.

L'épreuve se décompose en trois parties complémentaires :

1^{ère} partie : Etude et propositions esthétiques et stylistiques (esquisses, perspectives, rendu, traitement photo-réaliste, etc....) sur 4 points.

2^{ème} partie : Etude technique et quantitative, représentation graphique et descriptive des solutions proposées (plans, maquettes numériques, nomenclatures, quantitatifs, notices, etc.) sur 12 points.

3^{ème} partie : Présentation du projet et entretien avec le jury durant 30 minutes environ (plans, maquettes numériques, rendus, diaporama, exposé des propositions, argumentation technique et stylistique, etc.) sur 4 points.

Le jury est composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'arts appliqués, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

– **Contrôle en cours de formation** :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion **d'une situation d'évaluation** organisée **en fin de formation** et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel à laquelle est associé un enseignant d'Arts appliqués de l'établissement de formation.

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

Dossier Pédagogique **DP 3** : Définition des épreuves du BAC Pro AEA

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

SOUS-ÉPREUVE E.33

RÉALISATION DE MAQUETTES ET PROTOTYPES

COEF. 2

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur un projet d'agencement et plus particulièrement la fabrication de maquettes, prototypes et échantillons représentatifs ainsi que l'installation d'éléments d'agencement sur le chantier.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de fabrication multi-matériaux et d'installation d'éléments d'agencement sur chantier.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification. (annexe 1 b)

Les opérations effectuées et les matériaux employés sont repérés au référentiel d'activités professionnelles (annexe 1 a).

A partir du dossier technique, de son savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

- les ouvrages, les matériaux, les produits et composants d'agencement,
- les procédés et méthodes d'usinage, de mise en forme, de collage, d'assemblage et de finition,
- les procédés et méthodes d'implantation, d'ajustement, de fixation et de contrôle,
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
- l'organisation et la gestion de la fabrication et du chantier,

Le candidat fabrique tout ou partie d'une maquette, réalise un prototype et installe des éléments d'agencement sur site et pour cela :

- organise et prépare son mode opératoire de fabrication et d'installation,
- réalise les opérations d'usinage, de mise en forme, de collage, d'assemblage et de finition,
- contrôle la qualité et la conformité des matériaux et produits réalisés,
- réceptionne les supports, plante et installe les éléments d'agencement.

2. ÉVALUATION

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés:

- C2.4 : Fabriquer des maquettes, prototypes et échantillons,
- C2.7 : Installer des éléments d'agencement.

• Modes d'évaluation

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Dossier Pédagogique **DP 3** : Définition des épreuves du BAC Pro AEA

– **Évaluation ponctuelle** : Épreuve pratique, d'une durée de 8 heures.

L'épreuve se déroule en deux parties complémentaires :

1^{ère} partie : Fabrication d'une maquette, d'un prototype et/ou d'échantillons représentatifs du projet proposé sur 12 points.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail, des matériaux et produits et des moyens matériels de fabrication nécessaires.

2^{ème} partie : Installation d'éléments d'agencement sur site, de la réception des supports au contrôle final sur 8 points.

Chaque candidat dispose alors de l'ensemble des matériels manuels ou électroportatifs nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la fabrication et à l'installation et notamment :

- les plans d'exécution et de détail de l'ouvrage à fabriquer,
- les relevés et plans d'implantation de l'ouvrage à installer
- la nomenclature des matériaux et composants à utiliser,
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles,
- les consignes, règles et normes de fabrication et installation à respecter.

– **Contrôle en cours de formation** :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération, organisées dans l'établissement par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel, **au cours de la dernière année de formation** (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- **la première situation d'évaluation**, porte sur la fabrication de maquettes, prototypes et échantillons
- **la deuxième situation d'évaluation**, porte sur l'installation d'éléments d'agencement,

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La durée cumulée de ces deux situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Elle donne lieu à une proposition de note.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale jusqu'à la session suivante.

Dossier pédagogique **DP 4** : Fiche de séquence

Séquence 2	Intitulé : Analyse sommaire d'un projet d'agencement (initiation)	Durée totale Nbr. semaines	36 3
------------	---	-------------------------------	---------

Classe : 2 ^{de} BAC Pro AEA	Centres d'intérêt abordés dans la séquence		Durée prévue
Effectif classe: 24	CI a1 : Identifier les caractéristiques du point de vue fonctionnel, esthétique et réglementaire		
Effectif groupe : 12	CI a2 : Identifier les caractéristiques du point de vue produit		
Enseignement professionnel de spécialité (durée hebdo en h) : 12	CI f1 : Contrôler les espaces à agencer		

Objectifs pédagogiques de la séquence	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
--	--

ORGANISATION	Items séquence	N°	Activités sous forme de Cours TD ou TP + désignation du support d'application éventuel				Rotation (0 / N)						
			Classe (0 / N)	Durée (min)	Classe (effectif)	Durée (min)	Classe (effectif)	Durée (min)					
Sem1													
Sem2													

Items séquence (suite)		N°	Activités sous forme de Cours TD ou TP + désignation du support d'application éventuel	Rotation (0 / N) Groupe (effectif) Classe (0 / N) Durée (min)			
Sem3							
Sem4							

ORGANISATION

